

L'islam opprime-t-il les femmes?

Description: Le véritable statut de la femme en islam.

par Aisha Stacey (© 2012 IslamReligion.com)

Publié le 26 Nov 2012 - Dernière mise à jour le 18 Dec 2012

Catégorie: [Articles](#) > [Sujets actuels](#) > [Femmes](#)

Il y a de cela mille quatre cents ans, l'islam a donné des droits non négociables, aux femmes, des droits auxquels les femmes européennes de l'époque n'auraient même pas rêvé. Au cours des dernières décennies, les droits, les responsabilités et les choix s'offrant aux femmes ont été le sujet d'innombrables livres, articles, essais et conférences. Mais convaincre le monde que la femme musulmane n'est pas opprimée par l'islam semble quasi impossible. Les médias, partout à travers le monde, crient à l'oppression et les mots musulmane, femme et oppression sont devenus inextricablement liés.



Peu importe ce que font ou disent les musulmanes pour convaincre le monde du contraire, des mots tels hijab, burka, polygamie et shari'a suffisent à faire pousser les hauts cris. Même les femmes éduquées et articulées qui ont choisi de porter le hijab n'arrivent que rarement à faire changer d'avis ceux qui ont décidé qu'elles étaient opprimées. Les femmes qui ont de la classe et de la dignité et qui savent se comporter, dans le monde moderne, sont admirées pour leurs réussites et leur succès. Mais dès qu'une femme décide de cacher ses cheveux et de donner préséance à sa religion sur la poursuite des choses de ce monde, aux yeux des gens, elle devient immédiatement opprimée. On finit par se demander si ce sont les femmes pratiquantes de toutes les religions qui sont considérées comme opprimées... ou si ce ne sont que les musulmanes.

Le signe le plus visible de la foi d'une musulmane est son hijab, qui lui recouvre les cheveux, de même que ses vêtements larges, qui couvrent tout son corps. C'est aussi cet habit qui amène les gens à croire qu'elle est opprimée. Bien que le Coran établisse clairement l'obligation de se couvrir, pour la femme, il reste que pour la majorité des musulmanes, à travers le monde, le fait de se couvrir ou non est un choix qu'elles font librement. Celles qui choisissent de porter le hijab le voient comme un droit et non un fardeau; plusieurs le décrivent d'ailleurs comme une libération, car elles prennent la liberté de ne plus se conformer à des stéréotypes irréalistes dictés par les médias, l'industrie du cinéma et des cosmétiques.

Mais si on interrogeait les premières concernées? Qu'ont à dire les musulmanes sur l'oppression? En 2005, un sondage mondial Gallup^[1] intitulé *What women Want: Listening to the voices of Muslim Woman* (Ce que les femmes veulent : écouter la voix des musulmanes) a révélé que la majorité des femmes interrogées, dans des pays à

prédominance musulmane, se désolait du manque d'unité entre les nations musulmanes, de l'extrémisme violent et de la corruption politique et économique. Le hijab, ou tout autre vêtement recouvrant le corps ou le visage et souvent dépeint comme signe d'oppression par l'Occident, ne fut même pas mentionné.

Le rapport conclut que : « ... la majorité des femmes, dans le monde musulman, sont parfaitement conscientes de posséder les mêmes capacités que les hommes et d'avoir droit aux mêmes droits fondamentaux. La majorité des femmes, dans les huit pays sondés, ont affirmé que les femmes étaient tout à fait aptes à choisir elles-mêmes pour qui voter, à travailler dans n'importe quel secteur où elles sont qualifiées et même à occuper de hauts postes au sein du gouvernement. »

L'islam a élevé le statut de la femme, qui ne fut plus considérée comme une possession que le père passait au mari. Elle devint l'égale de l'homme, avec des droits et des responsabilités respectant sa nature unique. Il est malheureux de constater qu'aujourd'hui encore, partout à travers le monde, des musulmanes sont victimes d'aberrations culturelles qui n'ont nullement leur place en islam. Des groupes et des individus influents se prétendent musulmans, mais se montrent incapables d'appliquer l'islam correctement. Chaque fois que les médias révèlent d'inconcevables histoires de crimes d'honneur, de mutilations génitales, de mariages forcés, de châtiments pour des victimes de viols, de femmes confinées à vie dans leurs maisons ou de fillettes privées de leur droit à l'éducation, ils révèlent, en fait, l'histoire de centaines de milliers d'hommes et de femmes qui n'ont rien compris de l'islam et du statut de la femme musulmane.

« Ô vous qui croyez! Il ne vous est pas licite de recevoir en héritage, contre leur gré, les femmes [de vos proches décédés]. (Et il ne vous est pas licite) d'empêcher vos femmes de se remarier dans le but de vous emparer d'une partie de ce que vous leur aviez donné, à moins qu'elles ne viennent à se rendre coupables de débauche flagrante. Et comportez-vous convenablement envers elles ; si vous éprouvez de l'aversion pour elles, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose dans laquelle Dieu a déposé un grand bien. » (Coran 4:19)

Dieu exige des hommes qu'ils traitent les femmes avec respect, honneur et justice. Il condamne fermement l'oppression, sous toutes ses formes. En islam, les femmes, comme les hommes, se doivent d'obéir à Dieu et de L'adorer comme il se doit. Et elles sont égales aux hommes en termes de rétribution dans l'au-delà.

« Et quiconque, homme ou femme, accomplit de bonnes oeuvres tout en étant croyant, voilà ceux qui entreront au Paradis. Et ils ne seront point lésés, fût-ce d'une pellicule de noyau de datte. » (Coran 4:124)

La femme, en islam, a le droit de posséder des biens, de dépenser son argent comme elle l'entend, d'acheter et de vendre, de donner en cadeau et en charité. Nul n'a le droit de lui retirer ses biens ou d'en user sans son consentement. L'islam a également donné à la femme musulmane des droits d'héritage. Elle a aussi droit à l'éducation, car la poursuite du savoir est une obligation pour tous les musulmans, femmes et hommes

confondus.

La musulmane a le droit d'accepter ou de refuser une proposition de mariage et la femme mariée n'a aucune obligation de dépenser pour sa famille, obligation qui incombe à l'homme. Il va de soi qu'elle peut contribuer à ces dépenses si elle le souhaite. Enfin, elle a le droit de demander le divorce lorsque nécessaire.

Le prophète Mohammed a dit : « Une femme qui a déjà été mariée ne doit pas être donnée en mariage avant d'avoir été consultée. Et une vierge ne doit pas être donnée en mariage sans son consentement. » Les gens demandèrent : « Ô messager de Dieu, qu'est-ce qui équivaut à son consentement? » Il dit : « Son silence (est une indication de son consentement). »[\[2\]](#)

Dans un autre hadith, il est rapporté qu'une femme (qui avait déjà été mariée) avait été donnée en mariage, par son père, sans son consentement, et qu'elle n'aimait pas son mari. Elle alla voir le messager de Dieu, qui déclara le mariage invalide.[\[3\]](#)

L'islam affirme clairement que la femme est un être humain méritant le respect, qui a le droit de ne pas être opprimée. Elle a droit à une vie décente, libre d'agressions ou d'abus de tous genres. Nul n'a le droit de forcer une musulmane à être moins que ce qu'elle souhaite être. Les véritables enseignements de l'islam stipulent que la musulmane doit être hautement considérée.

Il est malheureux de constater qu'un grand nombre de musulmanes sont toujours opprimées, partout à travers le monde. S'il est exact d'affirmer que tel ou tel gouvernement opprime les femmes, ou que les hommes de tel ou tel pays croient acceptable de battre les femmes, il est inexact d'affirmer que c'est l'islam comme tel qui opprime les femmes. Si l'on reconnaissait aux femmes les droits qui leur furent accordés par Dieu, leur oppression serait pratiquement inexistante.

Le prophète Mohammed a dit : « Seul un homme noble traite les femmes de manière honorable. Et seul l'ignoble les traite de manière indigne. »[\[4\]](#)

Endnotes:

[\[1\]](#) The Gallup Organization, Princeton, USA.

[\[2\]](#) *Sahih Boukhari*

[\[3\]](#) Ibid.

[\[4\]](#) *At Tirmidhi*

L'adresse web de cet article:

<http://www.islamreligion.com/fr/articles/3344>

Copyright © 2006-2012 [IslamReligion.com](http://www.IslamReligion.com). Tous droits réservés.